

Réunion du Conseil Municipal

Du 16 avril 2021 à 20 heures 30

L'an deux mille vingt-et-un et le seize avril à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 08 avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, Serge DUMAZEL, Claude PORTAL, Mickaël COMBES, Pierre-Baptiste FABRE, Olivier GUILBOT, Laurent SALSON, Gaëtan CHASSANY, Cécile MONTEIL

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

Ordre du jour

- Comptes de gestion 2020 : examen et vote
- Comptes administratifs 2020 : examen et vote
- Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020
- Vote des subventions - exercice 2021
- Vote des taux de contributions directes - exercice 2021
- Indemnité pour le gardiennage de l'église - exercice 2021
- Budgets primitifs 2021 : examen et vote
- Indemnité au receveur municipal pour l'aide à la confection du budget
- Questions diverses

➤ Comptes de gestion 2020 : examen et vote

Avant l'examen des comptes administratifs, le conseil procède à l'examen des comptes de gestion 2020 du Comptable public.

Le maire propose au conseil d'approuver les comptes de gestion 2020.

Le conseil municipal procède au vote des comptes de gestion

Résultat du vote (11 votants) :

- Compte de gestion du service de l'eau et de l'assainissement : 11 voix pour

- Compte de gestion du budget principal : 11 voix pour

➤ **Comptes administratifs 2020 : examen et vote**

• Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	39 388.43	43 615.51
	Section d'investissement	21 458.33	26 271.38
Report de l'exercice N-1	Report en section fonctionnement	0.00	883.69
	Report en section d'investissement	0.00	8 336.95
TOTAL		60 846.76	79 107.53

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00
	Total des restes à réaliser	0.00	0.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	39 388.43	44 499.20
	Section d'investissement	21 458.33	34 608.33
	TOTAL cumulé	60 846.76	79 107.53

• Budget principal

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	164 363.92	253 609.19
	Section d'investissement	74 130.36	83 762.00
Report de l'exercice N-1	Report en section fonctionnement	0.00	52 714.63
	Report en section d'investissement	42 798.76	0.00
TOTAL		281 293.04	390 085.82

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	113 620.00	49 184.00
	Total des restes à réaliser	113 620.00	49 184.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	164 363.92	306 323.82
	Section d'investissement	230 549.12	132 946.00
	TOTAL cumulé	394 913.04	439 269.82

Le maire quitte la salle et M. André FARGES, 1^{er} adjoint prend la présidence et propose au conseil d'approuver les comptes administratifs.

Le conseil municipal procède au vote du compte administratif du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement,

Résultat du vote (10 votants) : 10 voix pour

Le conseil municipal procède au vote du compte administratif du budget principal,

Résultat du vote (10 votants) : 10 voix pour

Monsieur Pierre CHASSANG reprend place en salle des séances.

➤ **Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020**

Le conseil municipal après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2020 décide d'affecter les résultats de fonctionnement de la façon suivante :

Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement : 5 110.77 € d'excédent

- *La section d'investissement n'ayant pas de besoin de financement, affectation à l'excédent reporté article 002.*

Budget général : 141 959.90 € d'excédent

- *Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 97 603.12 € (compte 1068)*
- *Affectation du solde soit 44 356.78 € à l'excédent reporté article 002.*

➤ **Vote des subventions - exercice 2021**

Le maire invite le conseil municipal à voter les subventions à inscrire au budget primitif de 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions suivantes :

- *Comité des fêtes de Fridefont : 200.00 €*
- *Association Cantal des amis de la lecture à Aurillac : 20.00 €*
- *CIE Sapeurs-Pompiers de Chaudes-Aigues : 100.00 €*
- *Club des Aînés Ruraux de Fridefont : 500.00 €*
- *Anciens Combattants de Fridefont-Maurines-Saint-Martial : 200.00 €*
- *ADMR de Chaudes-Aigues : 120.00 €*
- *Comité étape Sanfloraine : 150.00 €*
- *Association Animations Entre Bès et Truyère : 80.00 €*
- *ACCA de Fridefont : 200.00 €*
- *Association des Donneurs de sang de Chaudes-Aigues : 40.00 €*
- *Association Les Amis de l'Église de Fridefont : 200.00 €*
- *Musée de la Résistance d'Anterrieux : 100.00 €*
- *GVA Caldaguès - Aubrac : 50.00 €*
- *AFM - Téléthon : 100.00 €*
- *ASL Forestière de Pradal des Bois des Paysans et des Roches : 12 800.00 €*
- *Jeunes Agriculteurs : 200.00 €*

(Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Vote des taux des contributions directes - exercice 2021**

Le maire invite le conseil municipal à voter les taux des contributions directes pour l'exercice 2021.

Le conseil municipal fixe les taux 2021 des contributions directes comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	<i>Bases notifiées</i>	<i>Taux en %</i>	<i>Produit en Euros</i>
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	<i>201 000</i>	<i>31.14</i>	<i>62 591</i>
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	<i>5 600</i>	<i>54.89</i>	<i>3 074</i>
<i>TOTAL</i>			<i>65 665</i>

(Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Indemnité pour le gardiennage de l'église : exercice 2021**

Le maire fait savoir que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales pour l'année 2021 n'est pas connu à ce jour, il propose de fixer la même indemnité que pour 2020 à savoir 120.97 €

Le conseil municipal décide d'allouer à M. Camille Makaya Mbodo curé de Chaudes-Aigues, une indemnité de 120,97 €, pour le gardiennage de l'église pour l'année 2021.

(Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Présentation et vote des budgets primitifs 2021**

Avant la présentation et le vote du budget, le maire fait savoir que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code Général des Collectivités Territoriales a retenu comme une dépense obligatoire, les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Pour 2021, le risque est estimé à 348.31 € pour le budget principal et à 69.32 € pour le budget eau et assainissement.

Il demande au conseil de valider ces provisions

Le conseil valide ces provisions.

(Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

Le maire soumet à l'examen du conseil municipal les projets de budgets primitifs qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de :

Budget eau et Assainissement

Section de fonctionnement	44 262.00 €
Section d'investissement	55 009.00 €

Budget principal

Section de fonctionnement	305 791.00 €
Section d'investissement	339 199.00 €

Le conseil municipal procède au vote des budgets primitifs (11 votants) :

- *Budget du service de l'eau et de l'assainissement : 11 voix pour*
- *Budget principal : 11 voix pour*

➤ **Indemnité au receveur municipal pour l'aide à la confection du budget**

Le maire rappelle que le régime des indemnités de conseil (IC) versées par certaines collectivités locales aux comptables publics de la DGFIP a été supprimé mais que l'indemnité concernant l'aide à la confection des budgets, en revanche, persiste.

Il propose de maintenir l'indemnité attribuée en 2020 soit 30.49 €.

Le conseil décide de maintenir pour 2021 l'indemnité de budget de 30.49 € bruts qui sera versée à Madame Sandrine MOTTAIS, comptable public.

(Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Questions diverses**

Présentation des devis pour signaler le camping sur la façade Nord du bâtiment :

- Aurillac Enseignes : 730 € HT
- Graphi Styl de Saint-Flour : 805 € HT

Le conseil décide de donner la priorité à l'entreprise du secteur et valide le devis de Graphy Styl.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le Maire,
Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

Serge DUMAZEL,

Claude PORTAL,

Mickaël COMBES,

Pierre-Baptiste FABRE,

Olivier GUILBOT,

Laurent SALSON,

Gaëtan CHASSANY,

Cécile MONTEIL